



HAL
open science

La Chambre de commerce de Toulouse et l'organisation de la formation professionnelle en Haute-Garonne, 1919-1945

Michael Llopart

► **To cite this version:**

Michael Llopart. La Chambre de commerce de Toulouse et l'organisation de la formation professionnelle en Haute-Garonne, 1919-1945. *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 2016, 128 (293), pp.67-89. halshs-01533402

HAL Id: halshs-01533402

<https://shs.hal.science/halshs-01533402>

Submitted on 8 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULOUSE ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN HAUTE-GARONNE : 1919 – 1945

La nécessité d'organiser un enseignement professionnel capable de répondre aux besoins de l'économie s'affirme comme une préoccupation majeure en France à partir de la Seconde révolution industrielle. Les transformations intervenues dans l'industrie et le commerce de même que l'évolution incessante des techniques exigent de repenser les procédés de formation du personnel en vue de fournir aux entreprises une main-d'œuvre qualifiée. La prise de conscience de ces évolutions s'accompagne d'une lente construction d'un dispositif de formation professionnelle à partir des années 1880 ; dispositif qui ne sera achevé pour l'essentiel qu'après la Libération. Au début du XX^e siècle, l'État légifère peu sur cette question dans la mesure où une majorité d'entrepreneurs et de Chambres de commerce¹ demeurent hostiles à l'intervention de la puissance publique dans ce domaine. Ainsi, jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, les efforts consentis par le ministère du Commerce et de l'Industrie et celui de l'Instruction publique se révèlent très modestes. En effet, seuls 3,5 % des moins de 18 ans bénéficient d'une formation professionnelle en 1906, et près de 90 % des ouvriers français en activité n'ont eu droit à aucune formation professionnelle². Confronté à des problèmes de déqualification, le mouvement ouvrier s'était posé des questions en la matière et avait tenté de les résoudre en organisant des cours professionnels, de façon autonome, au moyen des Bourses du travail, dont celle de Toulouse³. Durant l'entre-deux-guerres, la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur industriel est aussi accentuée en raison des pertes humaines de la guerre, de la baisse de la natalité et du développement du secteur tertiaire. Au sein du département de la Haute-Garonne, caractérisé par l'arrivée tardive de la grande industrie, les structures de formation de la main-d'œuvre se révèlent incapables de pallier les effets de cette pénurie. De ce fait, la Chambre de commerce de Toulouse (CCT) prend très tôt le problème à bras le corps et réclame aux pouvoirs publics une charte destinée à donner aux acteurs politiques et économiques davantage de leviers, afin de répondre plus efficacement aux besoins du tissu économique local⁴.

Ce n'est qu'avec la loi Astier du 25 juillet 1919 que sont institués pour les apprentis des cours professionnels obligatoires, pendant la durée du travail. Les communes sont tenues de les établir là où ils n'existent pas et leur fréquentation est obligatoire pour les jeunes gens

* Université Toulouse-Jean Jaurès, UFR d'histoire, 5, allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9 ; mika_llopart@hotmail.fr

¹ BOUNEAU (Christophe), BUSSIÈRE (Éric), *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris 1803-2003, Histoire d'une institution*, Genève, Droz, 2003, p. 183.

² CHARLOT (Bernard), FIGEAT (Madeleine), *Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984*, Paris, éd. Minerve, 1985, p. 161.

³ En 1929, la Bourse du Travail regroupe 687 élèves : *Bulletin municipal*, mai 1931, p. 267.

⁴ Archives consulaires [désormais AC], 54 W 14, Exposé de Mr Barlangue, président de la Chambre de commerce de Toulouse et de la 9^{ème} région économique sur l'enseignement technique, 1948, p. 1.

et jeunes filles âgés de moins de dix-huit ans, employés dans le commerce et l'industrie⁵. En définitive, cette loi permet surtout de « former aux nécessités nouvelles de l'industrie les jeunes dont le patronat a besoin sans instaurer un système d'éducation professionnelle de *tous* les jeunes⁶ ». Disposant d'une relative autonomie entre 1919 et 1939, l'enseignement technique connaît, en Haute-Garonne, un développement régulier sous l'influence conjuguée de trois acteurs : le ministère de l'Instruction publique agissant par le biais d'un secrétariat d'État, les sociétés, associations ou firmes privées et enfin les municipalités. Dans ce contexte propice aux initiatives locales, le dispositif de formation constitue un ensemble très hétérogène donnant lieu à une « prolifération lexicale assez extraordinaire⁷ ». Si cette marge d'autonomie laissée aux instances locales permet, en théorie, d'ajuster les formations au plus près des besoins immédiats des employeurs, elle a comme corollaire une spécialisation des formations préjudiciable à la mobilité de la main-d'œuvre⁸. Cherchant à freiner cet éparpillement, la CCT poursuit autant que possible une stratégie d'harmonisation des formations professionnelles. Disposant de leviers d'actions encore limités durant l'entre-deux-guerres, la défaite de 1940 marque pour elle un tournant majeur, dans la mesure où le gouvernement de Vichy lui confie la responsabilité de gérer plusieurs centres d'apprentissage de Haute-Garonne. Bénéficiant de cette assise juridique et du concours des entreprises locales et des syndicats de métiers, elle tend à devenir au niveau départemental le relais de l'État et de sa politique de standardisation de l'enseignement technique. Dans quelle mesure la CCT a-t-elle influencé l'évolution des politiques à destination de l'apprentissage et contribué à leur harmonisation ? Par ailleurs, jusqu'à quel point a-t-elle ou non bénéficié du soutien de l'État et des autres acteurs locaux ? Dans une démarche comparable à celle de Gérard Bodé et Philippe Savoie⁹, nous n'opposerons pas de façon dialectique le centralisme parisien et les particularismes locaux. À partir des correspondances conservées dans les fonds d'archives consulaires, et départementaux, nous nous intéresserons à l'imbrication des différents échelons d'acteurs qui ont accompagné la CCT dans l'initiative, le contrôle et le financement d'une partie de l'offre de formations professionnelles au sein du département. Ainsi, apparaîtront peut-être mieux les enjeux de l'enseignement technique professionnel au moment où l'industrie devait se restructurer de façon impérative et la manière dont l'autorité du régime de Vichy s'est déployée dans le contexte de la Révolution nationale et de la collaboration économique.

La dispersion de l'enseignement technique : un problème récurrent durant l'entre-deux-guerres

⁵ ALLAIRE (Martine), FRANK (Marie-Thérèse), *Les politiques de l'éducation en France*, Paris, La Documentation Française, 1995, p. 119.

⁶ CHARLOT (Bernard), FIGEAT (Madeleine), *op. cit.*, p. 250.

⁷ HANNE (Georges), « L'enseignement technique à Toulouse », in *Les recteurs et le rectorat de l'Académie de Toulouse (1808-2008)*, Toulouse, Méridiennes, 2010, p. 167.

⁸ BRUCY (Guy), « L'enseignement technique et professionnel français. Histoire et politiques », *Les Cahiers de la Recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°4, 2005, p. 13-34.

⁹ BODE (Gérard), SAVOIE (Philippe), « L'approche locale de l'histoire des enseignements techniques et intermédiaires : nécessités et limites », *Histoire de l'éducation*, 1995, n°66, p. 5-10.

L'enseignement technique à Toulouse : une offre de formations très éclatée

Durant l'entre-deux-guerres, l'organisation des écoles techniques et professionnelles présente un caractère particulièrement complexe du fait de son éclatement pédagogique et institutionnel. Comme dans beaucoup de domaines, cette dispersion sera par la suite amplifiée par les élites vichystes dans le but de discréditer ce qui avait été réalisé jusque-là. Cela se vérifie à l'échelle toulousaine. Dans son rapport du 30 juillet 1941, M. Duthil, adjoint au maire de Toulouse, évoque une « impression de désordre et de confusion¹⁰ ». Il constate que « des enseignements à caractère professionnels sont donnés à Toulouse dans des écoles et des organisations multiples, de caractères très différents et sous des directions incertaines ». Cette architecture bigarrée témoigne par ailleurs de l'enchevêtrement des enseignements et met en lumière une insuffisance de coordination entre les différentes instances impliquées. Cet ensemble se répartit en deux grandes catégories de structures qui sont elles-mêmes constituées d'organismes très hétéroclites. Par souci de synthèse, nous en donnons un aperçu sous forme de tableau.

L'enseignement technique public	Les cours privés professionnels
<ul style="list-style-type: none">- Organismes privés subventionnés par l'État¹¹- Écoles primaires supérieures professionnelles- Enseignements primaires¹²- Centres de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Associations reconnues d'utilité publique¹³- Cours d'économie domestique- Formations de la petite industrie spécialisée- Écoles d'apprentissage créées par les grandes entreprises- Les organisations gérées par la CCT (à partir de 1940)

Cet éclatement institutionnel dans l'enseignement technique s'accompagne d'un développement assez anarchique des diplômes durant l'entre-deux-guerres. Ainsi, à côté des diplômes nationaux, coexistent des diplômes départementaux, voire communaux, sans oublier de très nombreux autres délivrés en leur propre nom par les écoles privées¹⁴. Cela ne va pas sans poser de sérieux problèmes aux entreprises concernant les possibilités d'évaluer le niveau réel de qualification de la main-d'œuvre et donc la fiabilité du recrutement. C'est au sein de ce vaste ensemble¹⁵ manquant de cohérence, que la CCT cherche peu à peu à exercer son influence, afin de tendre vers davantage d'harmonisation concernant le pilotage administratif et pédagogique des formations.

¹⁰ Archives départementales de la Haute-Garonne [désormais ADHG], T 653, *Rapport de M. Duthil, adjoint au maire de Toulouse, sur l'enseignement technique et professionnel à Toulouse*, 30 juillet 1941.

¹¹ L'École supérieure de Commerce, l'École hôtelière et l'École des Beaux-arts et des Sciences industrielles.

¹² Composés de cours en atelier et de cours complémentaires.

¹³ Bourse du Travail, Union Sociale du Midi.

¹⁴ BATHILDE (Sandrine), TRAMIER (Jean-Marie), *Histoire de l'Éducation nationale de 1789 à nos jours : de la vocation à la fonctionnarisation*, Paris, Ellipses, 2007, p. 182.

¹⁵ Auquel s'ajoutent les établissements du département hors agglomération de Toulouse.

Soutenir le développement des établissements déjà existants

Au début des années 1920, l'économie locale porte encore les stigmates du premier conflit mondial qui a vu périr en France plus de 1,3 millions de personnes et fait disparaître quantité d'énergie et de savoir-faire¹⁶. Dans ce contexte particulièrement difficile, les élus consulaires considèrent l'amélioration de la formation des salariés comme une des clés du redressement économique, dans la mesure où elle doit permettre d'« assurer aux industriels et commerçants de bonnes garanties de développement¹⁷ ». Très critique à l'égard des pouvoirs publics dont elle reproche l'inertie, la CCT entend développer elle-même l'apprentissage « par des encouragements aux œuvres déjà existantes, et par la création de cours professionnels nouveaux¹⁸ ». L'École supérieure de commerce (ESC), reconnue par l'État en 1903, constitue sa principale réalisation de l'entre-deux-guerres et concentre en moyenne plus de 40 % de ses dépenses allouées à l'enseignement technique¹⁹. L'établissement connaît un certain succès et forme, en 1939, plus de 280 élèves à Toulouse et un millier à l'échelle du département²⁰. Cependant, l'ambition de la CCT de créer de nouveaux établissements s'étiolé rapidement en raison de possibilités financières limitées. De ce fait, elle « ne propose pas de créer des cours nouveaux, les ressources dont elle dispose ne le lui permettant pas, mais bien de subventionner, dans la mesure de ses possibilités, les cours existants pour les aider à vivre et à se développer²¹ ».

Avant la loi de 1925 sur la taxe d'apprentissage²², la CCT agit déjà comme un organe collecteur des cotisations et des aides que les entreprises adhérentes lui versent²³. Au cours de l'année 1924, l'institution a prélevé dans son budget 45 000 francs pour l'enseignement professionnel, soit 27,8 % de ses dépenses ordinaires²⁴. Cette somme lui a notamment permis de soutenir plusieurs organismes tels que « l'École Pratique d'Industrie Hôtelière des Pyrénées, les cours organisés par la société des compagnons charpentiers qu'elle a elle-même créés²⁵ ». Après la loi sur la taxe d'apprentissage, la CCT est confirmée dans son rôle d'organisme collecteur, une « gestion qu'elle entend conserver afin d'affecter les fonds dont elle dispose à l'enseignement technique²⁶ ». Cependant, il revient au Comité départemental à l'Enseignement technique (CDET) le rôle de déterminer la liste des écoles d'enseignement technique bénéficiaires de subventions. En 1937, parmi la quinzaine d'établissements

¹⁶ WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil, 1998, p. 458.

¹⁷ LEMONNIER (Nicolas), *La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse pendant l'entre-deux-guerres : 1919-1939*, mémoire de maîtrise, LAFARGUE (Bertrand de) (dir.), Toulouse, 2001, p. 74.

¹⁸ AC, Procès-verbal de séance de la Chambre de commerce du 13 avril 1930, p. 163.

¹⁹ Comptes des différents exercices entre 1924 et 1938.

²⁰ LEMONNIER (Nicolas), *op. cit.*, p. 79.

²¹ ADHG, T 653, *Comité départemental de l'enseignement technique (CDET)*, séance du 6 avril 1933, Toulouse, p. 8.

²² Loi du 13 juillet 1925, qui instaure une taxe d'apprentissage sur les entreprises égale à 0,20 % des salaires et appointements afin de financer la création d'école d'apprentissage ou de soutenir les établissements existants.

²³ AC, Procès-verbal de séance de la Chambre de commerce du 11 mars 1925, p. 57-58.

²⁴ AC, Procès-verbal de séance de la Chambre de commerce du 23 décembre 1925, compte de l'exercice 1924.

²⁵ AC, Procès-verbal de séance de la Chambre de commerce du 11 mars 1925, *op. cit.*

²⁶ ADHG, T 653, CDET, *op. cit.*

toulousains soutenus par la taxe d'apprentissage, deux secteurs d'activités se détachent²⁷. Les formations commerciales arrivent largement en tête, regroupant 41,5 % des subventions. Cette statistique est quelque peu gonflée, car l'ESC draine à elle seule plus de 30 % des subventions, avec même un pic à 60 % en 1933. Cela tient au fait qu'elle est une création directe de la CCT qui en assure, en grande partie, la gestion financière, l'État n'intervenant « qu'à hauteur » de 9 000 F par an. Viennent ensuite les formations destinées à l'artisanat et à la petite industrie, réunissant 39,4 % des aides versées, loin devant les écoles pratiques ménagères destinées à un public féminin, qui reçoivent 13,22 % des financements. Ce fort tropisme en direction des activités commerciales et artisanales s'explique par la nature même du tissu économique local. Contrairement à Lyon, marquée par un important passé industriel, Toulouse est une cité où l'industrie lourde n'a pas encore pris racine à cette époque-là. Elle constitue ce que Jean-Marc Olivier a appelé une « nébuleuse industrielle²⁸ », regroupant un large éventail de petites industries artisanales et d'activités commerciales.

La grande industrie toulousaine et l'apprentissage : une autonomie cultivée

Par son rôle d'organisme collecteur des subventions et sa représentation auprès des petits et moyens entrepreneurs, la Chambre de commerce exerce une influence financière et pédagogique non négligeable dans la formation des employés de commerce et des petites industries. Néanmoins, la grande industrie demeure largement autonome. Certes, cette autonomie n'exclue pas pour autant l'existence de relations avec les élus consulaires. Dans sa volonté de coordination, la CCT cherche en effet, quand l'occasion se présente, à être l'agent facilitateur de la mise en place de l'apprentissage dispensé par les grandes entreprises industrielles. En 1938, elle met notamment son hôtel Saint-Jean à disposition de la Société nationale de construction aéronautique du Midi (SNCAM) pour les cours théoriques de son école d'apprentissage²⁹. Ces passerelles ont été possibles grâce aux réseaux relationnels entretenus au sein du patronat local. M. Dewoitine, administrateur de la SNCAM et créateur de l'école d'apprentissage, est aussi membre correspondant de la CCT, statut situé juste en dessous de celui de membre plénier. De leur côté, ces grandes entreprises versent aussi à la CCT des subventions destinées à soutenir d'autres écoles de la région et à s'assurer ainsi d'un vivier suffisant de main-d'œuvre qualifiée. Si ces échanges sont bien réels, il convient néanmoins d'admettre que la loi sur la taxe d'apprentissage a plutôt contribué à accroître l'autonomie de la grande industrie en matière de formation professionnelle au lieu de la réduire. Comme l'a bien montré Marianne Thivend pour le cas lyonnais³⁰, la taxe d'apprentissage, qui pèse autant sur les gros industriels que sur les petits commerçants, présente surtout un intérêt pour les premiers disposant des moyens financiers pour créer leurs écoles et organiser des cours professionnels privés ou associatifs. Parmi ces grandes

²⁷ D'après les procès verbaux de séance de la Chambre de commerce de Toulouse 1933-1938, rapport de la Commission du budget.

²⁸ OLIVIER (Jean-Marc), « Un grand village industriel (1852-1914) », in TAILLEFER (Michel), dir., *Nouvelle histoire de Toulouse*, Privat, Toulouse, 2002, p. 226.

²⁹ AC, Procès-verbal de séance de la Chambre de commerce de Toulouse du 12 juillet 1938, p. 345.

³⁰ THIVEND (Marianne), « Les formations techniques et professionnelles entre l'État, la ville et le patronat : l'emploi de la taxe d'apprentissage à Lyon », *Le Mouvement Social*, n°232, juillet-septembre 2010, p. 10.

entreprises, des industries de constructions et de transports aéronautiques, comme la société Air France et la SNCAM, ou encore des industries chimiques, comme la Poudrerie nationale de Toulouse (PNT) et, à partir de 1924, l'Office national industriel de l'azote (ONIA), réussissent à créer de leur propre initiative des cours professionnels³¹.

Cependant, cette autonomie pose de réels inconvénients à ces grosses entreprises dans la mesure où elles apparaissent au départ comme des « cellules surimposées³² » à un tissu économique et social peu familier de la grande industrie. Si elles recrutent la majeure partie de leur personnel parmi les travailleurs de la région, et ce, de façon parfois très aléatoire, il en résulte que, bien souvent, la qualification des sélectionnés n'est pas du tout à la hauteur des attentes. Le cas de l'ONIA, établissement industriel toulousain le plus important durant l'entre-deux-guerres, illustre cette situation. Six ans après son installation, alors que la phase de production est déjà bien lancée, son directeur, Georges Cartier, rend compte des difficultés à recruter des ouvriers spécialisés (OS). Il constate qu'il « n'existe pas dans la région d'industrie similaire plus ancienne où aient pu se former des ouvriers spécialisés tels que des conducteurs de machines (pompes, compresseurs, ventilateurs, turbines, etc.)³³ ». Ces métiers qui sont nés de la Seconde révolution industrielle demeurent encore méconnus d'une large partie des actifs locaux. Or, la pénurie de cette main-d'œuvre spécialisée est telle que l'entreprise doit recruter dans tous les corps de métiers, des plus traditionnels au plus inattendus³⁴. On y trouve des meuniers, des cultivateurs, des « pêcheurs de sables » ou encore un « télégraphiste manipulant ». Autant d'ouvriers qui, du jour au lendemain, se retrouvent dans un environnement industriel complexe et dangereux, affectés à des tâches dont ils ignorent presque tout.

Cette pénurie s'explique en partie par le fait qu'avant 1945, il n'existe pas de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) spécialisé dans la branche de la chimie. Les critères d'appréciation pour le recrutement d'ouvriers conducteurs d'appareil demeurent très vagues. Leur formation est essentiellement assurée sur le tas, par le contremaître et les ouvriers plus anciens. Elle consiste à apprendre à lire les données des appareils de mesure et à les ajuster aux normes de fabrication par l'acquisition de gestes simples, et cela, sans aucune explication théorique. Si les entreprises peinent à régler le problème de la formation des OS, elles adoptent une stratégie bien différente pour les ouvriers qualifiés (OQ). Détenteurs d'une qualification en mécanique, chaudronnerie ou électricité, ces derniers sont chargés de l'entretien et de la maintenance des installations. Étant donné leur rôle déterminant pour la bonne marche de l'usine, l'ONIA cherche le moyen de créer un réservoir d'OQ, dans lequel il pourrait puiser en cas de besoin. En 1938, il décide d'ouvrir son école d'apprentissage. Les apprentis suivent une formation de trois ans qui débouche sur une qualification reconnue par l'entreprise, mais souvent non officielle³⁵. L'embauche définitive de l'apprenti se fait sur la base d'un examen, appelé « essai », passé devant une commission composée d'ingénieurs et

³¹ Dewoitine crée son école d'apprentissage en 1937, l'ONIA inaugure la sienne en 1938.

³² NOIRIEL (Gérard), *Les ouvriers dans la société française, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 136.

³³ Archives municipales de Toulouse [désormais AMT], 36 Z, Carton 1, *Renseignements au sujet de diverses questions portées à la Tribune du Sénat au cours de la séance du 30 juin 1930*.

³⁴ AM, 36 Z, Carton 16, Fiches de personnels.

³⁵ Témoignage de Jean Cazac dans « L'ONIA pour mémoire », documentaire, Association AZF-Mémoire et Solidarité, 2005.

d'agents de maîtrise³⁶. Comme l'a bien montré Nicolas Hatzfeld pour Peugeot-Sochaux³⁷, la création d'une école d'apprentissage interne à l'entreprise est un investissement qui présente plusieurs avantages sur le long terme. Elle permet tout d'abord d'opérer une sélection plus rationnelle des jeunes apprentis par rapport aux besoins de l'entreprise. Elle participe également à la construction d'un « esprit de corps » par l'adoption d'une discipline et d'un langage commun, censés favoriser l'assimilation des jeunes ouvriers aux valeurs défendues par l'entreprise. Cet investissement a, enfin, des retombées techniques dans la mesure où les anciens élèves ayant acquis des connaissances solides sont par la suite appelés à les transmettre à la génération suivante.

Le besoin d'établir une autorité organisatrice pour réduire le déficit de coordination

Malgré les craintes exprimées par la CCT face à la taxe d'apprentissage et les pesanteurs administratives qu'elle engendre, le développement de l'enseignement technique n'a pas été freiné durant l'entre-deux-guerres. Entre 1936 et 1938, la fréquentation des cours professionnels en France augmente d'une manière particulièrement significative, passant de 159 000 élèves à 178 000³⁸. Cet élan a en revanche pour contrepartie une accentuation de l'éparpillement des formations proposées et met en lumière le manque évident de coordination entre les divers acteurs. État, associations, entreprises et municipalités continuent à jouer leur propre partition sans s'accorder sur une stratégie globale. En 1930, M. Belard, élu consulaire, constate que « les efforts entrepris sont restés trop dispersés. Il y a en matière d'enseignement professionnel, trop d'initiatives éparpillées. N'ajoutons pas à cette confusion des créations qui feront double emploi avec des organisations déjà existantes, ou qui, même les supplanteront.³⁹ ».

Afin de remédier au manque d'efficience du système, les élus consulaires toulousains, à l'image de M. Sicre, estiment que « la Chambre devrait prendre elle-même l'initiative de la création des divers cours professionnels reconnus nécessaires et les grouper, en former une vaste École d'apprentissage qui, le cas échéant, pourrait prendre un caractère régional⁴⁰ ». Il faut finalement attendre la veille de la Seconde Guerre mondiale pour voir s'infléchir la politique de l'État. Dans le but d'impulser une standardisation de l'enseignement technique, ce dernier comprend l'intérêt qu'il y aurait de s'appuyer davantage sur des relais locaux et d'accorder par conséquent aux Chambres de commerce des prérogatives plus étendues. En 1939, M. Juppont, inspecteur départemental de l'Enseignement technique, reconnaît l'état préjudiciable de « dispersion des efforts entrepris en Haute-Garonne pour le développement de l'apprentissage, efforts qu'il faudrait mieux coordonner et systématiser⁴¹ ». De ce fait, il

³⁶ AMT, 36 Z, Carton 1, Note de service relative à l'embauche, 1928.

³⁷ HATZFELD (Nicolas), « L'école d'apprentissage de Peugeot-Sochaux, (1930-1970) : grandeur et limites d'un apprentissage d'entreprise à la française », *Actes du GERPISA*, n°17, juin 1996, p. 115.

³⁸ SCHWEITZER (Sylvie), « L'enseignement professionnel lyonnais : la continuité », in DARD (Olivier), DAUMAS (Jean-Claude), MARCOT (François) dir., *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000, p. 170.

³⁹ AC, Procès-verbal de séance de la Chambre de commerce de Toulouse du 13 avril 1930, p. 163.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ AC, Procès-verbal de séance de la Chambre de commerce de Toulouse, séance du 11 janvier 1939.

appelle de ses vœux « la Chambre de Commerce à prendre la direction de tout ce qui est fait pour organiser l'apprentissage ».

La réorganisation de l'enseignement technique sous Vichy et sa prise en main par la Chambre de commerce de Toulouse

Après la défaite de 1940 : encadrer et occuper la jeunesse

La crise économique des années 1931-1935, puis l'accélération de la politique de réarmement mise en œuvre par le gouvernement Daladier à partir de 1938⁴², n'ont fait que révéler, au sein du département, l'ampleur de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Entre 1926 et 1936, le chômage en France double, atteignant plus d'un million de personnes, alors que le pouvoir d'achat ouvrier diminue de 27 %⁴³. Les responsables politiques sous le Front populaire considèrent que la formation peut constituer une réponse efficace. Néanmoins, le placement des chômeurs est dans de nombreux cas impossible, car, pour la plupart, ils n'ont pas la qualification professionnelle adaptée pour occuper les postes à pourvoir dans l'industrie. C'est au début de la guerre seulement que le décret du 21 septembre 1939 tente de généraliser les Centres de formation professionnelle accélérée (CFPA). Cette initiative vise en priorité la formation pour adultes. À Toulouse, l'objectif initial est de hâter la formation d'ouvriers qualifiés pour l'industrie aéronautique, conformément à la mission qui a été confiée à la Direction de l'enseignement technique dès l'entrée en guerre⁴⁴. Cependant, suite à la défaite face à l'Allemagne, bon nombre de ces CFPA qui avaient été créés pour soutenir l'industrie de guerre stoppent leurs activités quelques mois après la signature de l'Armistice. C'est le cas de l'École d'apprentissage de la PNT qui forme 80 jeunes apprentis pour la forge, la tôlerie, l'ajustage et l'électricité. Elle doit fermer ses portes le 30 novembre 1940⁴⁵.

Après l'Armistice, les centres d'apprentissage voient leur mission en partie redéfinie par la loi du 9 décembre 1940 donnant naissance au Commissariat au chômage des jeunes⁴⁶. En réponse au problème de l'oisiveté des jeunes, dont une partie se retrouve à la rue ou bien sans activité, le gouvernement de Vichy crée deux types de centres : les centres de jeunesse et les centres de formation professionnelle (CFP). Les premiers ont des objectifs essentiellement idéologiques, tandis que les seconds visent avant tout la formation professionnelle, même s'ils ne négligent pas pour autant l'inculcation des valeurs fondamentales de la « Révolution nationale⁴⁷ ». Afin de donner à cette politique les moyens de réussir, le décret du 10 décembre fixe un cadre législatif souple pour « permettre aux régions de l'appliquer dans une forme

⁴² GARRAUD (Philippe), « La politique française de réarmement de 1936 à 1940 : priorités et contraintes », *Guerre mondiales et conflits contemporains*, 2005/3, n°219, p. 87-102.

⁴³ CHARLOT (Bernard), FIGEAT (Madeleine), *op. cit.*, p. 263.

⁴⁴ BODE (Gérard), *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours*, Paris, Economica/INRP, 2 vol. (618, 715 p.), Tome 2 : 1926-1958, textes officiels, p. 33.

⁴⁵ AC, Procès-verbal de la Chambre de commerce de Toulouse, séance du 18 décembre 1940, p. 197.

⁴⁶ Voir en annexe : Schéma d'organisation des Centres d'Apprentissage de la région toulousaine sous Vichy.

⁴⁷ CHARLOT (Bernard), FIGEAT (Madeleine), *op. cit.*, p. 300.

adaptée aux besoins⁴⁸ ». Le 18 décembre 1940, une réunion se tient à la CCT à la demande du préfet et en présence des délégués des syndicats patronaux et ouvriers⁴⁹. Elle a pour but d'examiner un projet relatif à la formation professionnelle et morale de ces garçons sans travail. Les différents acteurs de Haute-Garonne débattent des solutions à apporter le plus rapidement possible « pour venir en aide aux jeunes que le manque de travail rejette dans une oisiveté dangereuse⁵⁰ ». On envisage alors de créer à partir des établissements toulousains existants des « Centres de travail et des Ateliers d'apprentis » et d'en confier la gestion à la Chambre de commerce, sous le contrôle du secrétariat à la Jeunesse.

Des centres de formation sous le patronage de la Chambre de commerce de Toulouse

Dans le Midi toulousain, des voix s'élèvent pour réclamer aux pouvoirs publics la réouverture de certaines écoles d'apprentissage qui avaient été fermées après la défaite. Soutenue par la CCT et par le directeur de la PNT, Mme Alquier, directrice de l'école d'apprentissage de la PNT, se rend à Vichy pour étudier les solutions d'une réouverture de son établissement⁵¹. La mobilisation des acteurs de la région finit par payer quelques mois plus tard, puisqu'à partir du 1^{er} janvier 1941, le secrétariat général à la Jeunesse⁵² décide de créer ou de reprendre différents établissements existants et de les placer sous le patronage moral de la CCT⁵³. Cette dernière devient localement un relais de la politique gouvernementale. Suite à cette décision, l'École d'apprentissage de la PNT est reprise par la CCT et sa direction confiée à un comité de gestion piloté par M. Sicard, président de la CCT, et M. Dumas, son trésorier⁵⁴. Ce comité réunit un représentant de chaque syndicat de métier : poudrerie, métallurgie, bâtiment, soudure-autogène, commerce, électricité, et comprend également un délégué spécial à l'apprentissage. Le Centre d'orientation professionnelle (COP) de la CCT complète le dispositif en s'occupant de diriger les enfants au sortir de l'école primaire vers telles ou telles professions. En développant l'apprentissage en étroite collaboration avec la profession grâce aux comités sociaux tripartites et en confiant au secrétariat à la Jeunesse l'entier contrôle des CFP, le gouvernement souhaite se donner les moyens, non seulement d'instaurer une réelle collaboration de classes, mais encore d'asseoir les bases de la Révolution nationale par l'apprentissage méthodique d'un métier et l'acquisition d'une solide formation morale et civique. La création de ce comité en Haute-Garonne marque de fait une étape importante dans le processus de centralisation et de standardisation de l'enseignement technique. Comme l'a bien expliqué Jean-Pierre Le Crom

⁴⁸ AC, 54W14, *Centre d'orientation et de documentation professionnelle de la Chambre de commerce de Toulouse*, 20 décembre 1940, p. 2.

⁴⁹ AC, 54W14, *Chambre de commerce de Toulouse : compte-rendu de la séance du 18 décembre 1940*, p. 1.

⁵⁰ *Ibid.* p. 2.

⁵¹ AC, 54W14, rapport du 22 novembre 1940 à Monsieur le Président de la Chambre de commerce de Toulouse.

⁵² Service rattaché au secrétariat d'État à l'Instruction Publique.

⁵³ AC, 54W14, rapport de la Chambre de commerce de Toulouse sur les Ateliers d'apprentissage et les Centres de Travail, 1941.

⁵⁴ AC, 54W14, *Centre d'orientation et de documentation professionnelle de la Chambre de commerce de Toulouse*, *op. cit.*, p. 8.

dans ses travaux⁵⁵, l'adhésion des élites locales aux orientations politiques de Vichy s'explique en partie par le fait que patrons et syndicalistes ont pensé trouver des réponses à des questions économiques restées jusqu'alors irrésolues.

Des affinités idéologiques avec Vichy

L'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain comme chef du gouvernement, puis comme chef de l'État français, ouvre donc une nouvelle séquence dans l'organisation de la formation professionnelle de la main-d'œuvre. La loi Astier est modifiée par celle du 18 août 1941 dans le sens d'un renforcement des pouvoirs de l'État et de ses agents au détriment de ceux des instances locales⁵⁶. La rénovation de l'éducation et de la culture apparaît comme la clé de voûte de la « Révolution nationale ». Elle doit être le meilleur instrument pour transformer les modes de pensée de la jeunesse. Ce basculement s'accompagne notamment du changement de nom des différents centres, une façon d'afficher subrepticement les références idéologiques portées par le nouveau régime en place. Le 17 avril 1941, le commissariat régional au chômage des jeunes, dépendant du secrétariat général à la Jeunesse, soumet à l'approbation du président de la CCT les appellations « Atelier Gallieni » et « Centre Lyautey » dont la CCT assure la gestion⁵⁷. Dans les mêmes circonstances, le centre d'apprentissage aéronautique géré jusque-là par Dewoitine est baptisé « Atelier Guynemer ». Sur cette question, la remarque de Philippe Buzon⁵⁸ paraît pertinente : « Si cette dernière appellation rend clairement hommage au grand aviateur de la Première Guerre mondiale [...] les deux noms “ Gallieni ” et “ Lyautey ” semblent eux, s'inscrire dans le droit fil de la “ Révolution nationale ” mise en place par le gouvernement de Vichy » et qui se pose en tant qu'héritière des généraux victorieux de 1914-1918⁵⁹. Une liste à laquelle s'ajoutent les noms de Bayard⁶⁰ et de Sully⁶¹, comme pour mieux rappeler les grandes figures du « roman national ».

L'empreinte de cette idéologie se retrouve aussi dans la charte régissant le fonctionnement des centres. Conformément à l'arrêté du 21 décembre 1940, les organismes voulant obtenir l'agrément du commissariat régional doivent « se proposer de développer le culte de l'esprit national, de la fidélité au chef de l'État et du respect de la famille⁶² ». Cette orientation idéologique se répercute par ailleurs sur leur organisation et sur le rythme de la vie quotidienne, suivant un modèle assez proche d'une caserne militaire. L'encadrement des établissements est composé d'un personnel hiérarchisé selon trois niveaux de responsabilités : le chef d'équipe accompagne les jeunes au quotidien, le chef de groupe assure le suivi scolaire et administratif et enfin le chef de cercle dirige l'établissement. De plus, « dans les Centres de

⁵⁵ LE CROM (Jean-Pierre), *Syndicats, nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995, 410 pages.

⁵⁶ BRUCY (Guy), « L'enseignement technique et professionnel français. Histoire et politiques », *op. cit.*

⁵⁷ AC, 54W14, Lettre du Commissaire régional au Chômage des Jeunes au Président de la Chambre de commerce, 17 avril 1941.

⁵⁸ BUZON (Philippe), *Les origines du lycée Gallieni (1941-1954)*, Toulouse, p. 2, document non daté.

⁵⁹ AZEMA (Jean-Pierre), BEDARIDA (François) dir., *Vichy et les Français*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 411.

⁶⁰ Chevalier qui adouba François 1^{er} après la victoire de Marignan.

⁶¹ Duc et Maréchal de France, figurant parmi les principaux conseillers du roi Henri IV.

⁶² AC, 54W14, *Arrêté relatif à l'organisation de la lutte contre le chômage des jeunes*, 21 décembre 1940, p. 2.

travail et les Ateliers, les horaires comportent obligatoirement chaque semaine au minimum pour tous les jeunes, six heures de formation générale, six heures d'éducation physique et six heures d'initiation ou de formation professionnelle⁶³ ». Quant aux cours de formation civique et sociale, leur objectif est clair : « redresser certaines erreurs et faire pénétrer chez les jeunes la doctrine de l'État français, telle qu'elle ressort en particulier des messages du Maréchal⁶⁴ ». Par ailleurs, pour les jeunes filles de 14 à 17 ans, les foyers féminins se répandent afin de transmettre « les notions qui leur permettront d'accomplir plus tard dans leur foyer, leur rôle de ménagère économe et avertie, et d'assurer à leurs enfants une vie saine et joyeuse⁶⁵ ». Celles-ci disposent pour cela de six heures consacrées à l'enseignement de l'hygiène, de la puériculture et du ménage. On retrouve ainsi dans cette organisation des centres, l'idéologie des promoteurs de la « Révolution nationale » soucieux d'inculquer à la jeunesse les valeurs d'ordre, de travail, de famille et de patrie.

Les défis d'organisation et de gestion des établissements sous l'Occupation

Vers une distinction des structures d'apprentissage et une redéfinition de leur mission

Comme l'a montré Armand Cosson pour le département du Gard à l'époque de Vichy⁶⁶, on voit émerger d'une part, des Centres de travail (CT) à but éducatif et, d'autre part, les Ateliers d'apprentissage qui sont des CFP, à l'image de ceux qui existaient avant-guerre. En Haute-Garonne, une partie de ces établissements créés ou repris par le secrétariat d'État à la Jeunesse sont placés sous le patronage de la CCT à la fin du mois de janvier 1941. Ils regroupent alors près de 370 garçons⁶⁷. Loin d'être un bouleversement des mentalités, cette distinction opérée sous Vichy vient entériner, en les institutionnalisant, des différences de vocation qui étaient déjà plus ou moins perceptibles durant l'entre-deux-guerres. Les Ateliers d'apprentissage et les CT remplissent chacun un rôle social auprès de la jeunesse, mais leurs fonctions respectives doivent être clairement différenciées. En effet, ils ne s'adressent pas à un public identique.

Les Ateliers d'apprentissage ont pour fonction de former les jeunes apprentis à un métier débouchant sur une qualification reconnue par l'État. À partir de la loi du 4 octobre 1943, l'État devient la seule institution en capacité de délivrer des diplômes dont il garantit la valeur sur le marché national du travail⁶⁸. Dans le cas toulousain, ces Ateliers accueillent des garçons de 14 à 16 ans, titulaires d'un certificat d'étude primaire et ayant satisfait à un examen d'entrée se déroulant chaque année en juillet et septembre⁶⁹. Parmi ces établissements, l'Atelier Guynemer, ancienne école d'apprentissage de Dewoitine, assure la

⁶³ *Ibid.*, p. 3.

⁶⁴ VINDT (Gérard), *Les hommes de l'aluminium, Histoire sociale de Péchiney 1921-1973*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2006, p. 111.

⁶⁵ AC, 54W14, « Quelques indications sur les centres de formation professionnelle pour les jeunes filles de 14 à 17 ans », *L'Enseignement technique*, octobre-novembre 1940, p. 1.

⁶⁶ COSSON (Armand), « Les mouvements de jeunesse dans le Gard », in *Vichy et les Français*, *op. cit.*

⁶⁷ AC, 54W14, *Rapport sur les Ateliers d'apprentissage et les Centres de travail*, février 1941.

⁶⁸ BRUCY (Guy), *op. cit.*

⁶⁹ AC, 54W14, Association pour la formation professionnelle des jeunes de la Région toulousaine, *Présentation*, 1943, p. 3.

formation de 130 jeunes environ, et l'Atelier Gallieni, l'ex-école d'apprentissage de la PNT, accueille 80 apprentis en 1941. Les Ateliers proposent un cursus de trois à quatre ans le plus souvent, une année de préapprentissage suivie de trois années de formation professionnelle en entreprise pouvant déboucher sur un CAP. Cet investissement sur plusieurs années implique, en contrepartie, un processus de sélection d'entrée afin d'évaluer l'aptitude du jeune garçon à recevoir l'enseignement professionnel auquel il postule. Bien qu'assez aléatoires au départ, les modalités de recrutement des apprentis évoluent à mesure que les entreprises s'enracinent dans le tissu économique local et parviennent à stabiliser leur personnel. La période d'Occupation marque un réel basculement dans ce domaine. Si l'appartenance à une famille du personnel s'imposait avant la guerre comme le critère principal, la sélection des jeunes apprentis est de plus en plus conditionnée par un concours à partir de 1941, et plus encore après la Libération⁷⁰. Cette sélection paraît d'autant plus justifiée pour les formateurs que l'enseignement manuel s'accompagne de « cours de formation générale comprenant : Mathématique, Sciences, Technologie, Dessin, Français, Histoire-Géographie, Service civique, Art ménager, Éducation civique et Jardinage⁷¹ » et nécessitant un niveau scolaire correct. Les carnets de notes, qui retranscrivent les appréciations faites par le chef des travaux et le directeur, permettent de voir que le niveau d'exigence attendu, tant dans le travail que dans le comportement, demeure élevé⁷². Au Centre d'apprentissage Saint-Exupéry, qui ouvre en 1945, on exige des jeunes apprentis la même rigueur à l'atelier que dans le reste des matières enseignées : français, histoire-géographie, calcul, sciences, technologie et dessin industriel. Scolarisé dans cet établissement entre 1946 et 1948, Jean Tougne se fait reprocher tout au long de sa scolarité son comportement turbulent et ses insuffisances en technologie, sans que cela ait été cependant rédhibitoire pour la suite de sa formation. Bien que postérieur, cet exemple vaut probablement pour la période précédente⁷³.

Les élites politiques et économiques s'accordent pour maintenir la mission à caractère social qui avait été conférée aux CT pour lutter contre la précarité, et y joignent de façon plus prononcée la dimension éducative. Ils doivent ainsi prolonger cette mission sociale d'insertion et d'éducation en donnant « aux jeunes de 14 à 20 ans une occupation, un travail rémunérateur, et un métier correspondant à leurs goûts et aptitudes⁷⁴ ». Ils comportent notamment « des travaux de bois, de fer, bâtiment et culture » en guise de découverte professionnelle et ce « sans préjudice d'un enseignement général, ainsi qu'une éducation physique et morale⁷⁵ ». Ils sont les héritiers des ateliers-écoles créés en 1937, qui, sous le Front populaire, visaient à donner aux élèves un préapprentissage⁷⁶. Si les Ateliers d'apprentissage accueillent des jeunes ayant subi un examen d'entrée, les CT recrutent parmi les jeunes sans activité professionnelle, ou ceux désirant participer aux mouvements de jeunesse. En 1942, ces CT sont destinés à recevoir des enfants et des adolescents inadaptés

⁷⁰ HATZFELD (Nicolas), *op.cit.*, p. 121.

⁷¹ Rapport sur les Ateliers d'apprentissage et les Centres de travail, *op. cit.*, p. 1.

⁷² Centre d'Apprentissage Saint-Exupéry à Saint-Martin-du-Touch, *Notes trimestrielles*, 1946-1948.

⁷³ Nous n'avons pas retrouvé d'autres carnets scolaires de ce type pour la période précédente.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ CHAUMONT (Raymond), CHAUMONT (Monique), « L'évolution de la formation professionnelle des adolescents en grande difficulté », *Revue française de pédagogie*, 2001, n°134, p. 59-70.

aux conditions normales de l'enseignement général et professionnel⁷⁷. Plus généralistes que les Ateliers, ils font découvrir aux jeunes un éventail diversifié de métiers et leur proposent un stage de plusieurs mois afin de les familiariser avec l'univers usinier ou artisanal. À l'issue du stage, « les plus aptes seront redirigés vers les ateliers d'apprentissage⁷⁸ ». Ainsi, la complémentarité évoquée précédemment réside dans le fait que les CT peuvent constituer dans certain cas des « antichambres » des Ateliers d'apprentissage, grâce aux passerelles possibles entre les deux types d'organismes.

La CCT gère trois centres de ce type. Le Centre Lyautey assure principalement des travaux de chantier et occupe environ 90 jeunes, alors que les centres Bayard et Sully accueillent chacun une trentaine de garçons et dirigent des travaux agricoles. Les jeunes travailleurs de ces centres bénéficient d'une rétribution sur la base d'un taux horaire variable suivant leur âge. Si ce taux horaire est fixé à 3 F pour un jeune de 14 ans, il atteint 4 F à l'âge de 17 ans. Cette base de rémunération a été calculée de façon à ce que le gain hebdomadaire du jeune soit supérieur aux indemnités de chômage et aux allocations familiales. De ce fait, elle est un moyen efficace pour inciter les familles à envoyer leurs adolescents s'occuper dans ces centres.

Ainsi, au-delà du besoin social de fournir du travail aux jeunes, ne sont perdues de vue ni la question de leur insertion professionnelle ni celle de leur qualité d'apprentissage. Il serait d'ailleurs intéressant d'évaluer dans quelle mesure ce domaine est en relation directe avec les besoins qui naissent de la collaboration économique elle-même. D'autant que les difficultés rencontrées durant l'Occupation viennent considérablement perturber le cours normal du processus de formation professionnelle. En effet, suite au départ en Allemagne de nombreux travailleurs avec la Relève, puis le Service du travail obligatoire (STO) à partir d'avril 1943, la pénurie de main-d'œuvre s'accroît dans la région toulousaine. À titre d'exemple, l'ONIA perd plus de 400 ouvriers sous les effets successifs de la Relève et du STO⁷⁹. Dans l'impossibilité de les remplacer rapidement, le directeur, M. Cartier, demande à la CCT d'autoriser l'Office à embaucher un nombre important de jeunes ouvriers spécialisés dans les métaux. Il annonce en outre qu'il soumettra aux Ateliers d'apprentissage les spécialités concernées⁸⁰. Cette situation de pénurie entraîne des tensions. C'est notamment le cas en décembre 1941, lorsque la CCT se plaint auprès de l'inspecteur divisionnaire du Travail car « des établissements industriels embauchent des jeunes gens de nos [ses] Centres d'apprentissage dont la formation n'est pas terminée⁸¹ ». Elle considère que cette interruption brutale est néfaste dans la mesure où elle « les empêchera de devenir de véritables spécialistes ». De plus, dans bien des cas, le nombre de jeunes apprentis formés est loin d'être suffisant, si bien que les entreprises se voient contraintes de rappeler des salariés retraités. Finalement, face aux contraintes économiques de l'Occupation, « les préoccupations

⁷⁷ CHAUVIERE (Michel), *L'enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Paris, Éd. Ouvrières, 1978, 283 p.

⁷⁸ AC, 54W14, *Rapport sur les Ateliers d'apprentissage et les Centres de travail*, op. cit.

⁷⁹ AC, Procès-verbal de séance de la Chambre de commerce de Toulouse, séance du 28 avril 1943.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ AC, Procès-verbal de séance de la Chambre de commerce du 24 décembre 1941, p. 154.

éducatives rencontrent à ce moment précis, les préoccupations de formation de la main-d'œuvre⁸² ».

Le défi des locaux et de l'outillage

En 1941, la redéfinition de la mission confiée aux établissements d'enseignement technique semble bien engagée. Néanmoins, leur pérennisation ne paraît pas bien assurée. Comme le souligne fort justement Georges Hanne, « outre la multiplicité des établissements et l'indétermination de leur vocation, l'enseignement technique doit à Toulouse affronter la question des locaux⁸³. » Au moment où la CCT prend en main la gestion des centres, elle découvre que l'état des structures et la quantité de moyens techniques dont elles disposent sont très inégaux en fonction des lieux. Par exemple, les Ateliers d'apprentissage de Gallieni et de Guynemer, qui étaient jusqu'en 1940 gérés par des grosses entreprises, offrent des moyens techniques et d'hébergement assez considérables. Pour organiser le nouveau déroulement de leurs apprentissages, il est plus aisé pour la CCT de s'appuyer sur le concours de ces entreprises afin d'obtenir la mise à disposition de locaux à un loyer intéressant et le prêt de machines. En mars 1941, la Société nationale de construction aéronautique du Sud-Est⁸⁴ (SNCASE) accepte, par exemple, de louer à la CCT les installations et l'outillage se trouvant dans son immeuble situé au 43 rue Frizac⁸⁵. Signé pour trois ans, le bail est reconductible. En échange de cette aide, la CCT s'engage « à accorder un droit de priorité aux enfants des employés de la SNCASE souhaitant intégrer l'Atelier d'apprentissage », mais également à favoriser « la rééducation [technique] du personnel en fonction des besoins de l'entreprise⁸⁶ ». Cette « rééducation » consiste en des cours de perfectionnement dont les employés peuvent bénéficier durant leur vie professionnelle. Les différentes sociétés comprennent ainsi l'intérêt de recourir à ces Ateliers d'apprentissage afin de constituer, d'une part, un corps d'ouvriers titulaires stables et compétents, attachés à leur métier et à leur entreprise, et, d'autre part, d'adapter la main-d'œuvre directement en fonction de leurs besoins.

Les moyens techniques dont dispose l'établissement Gallieni sont tout aussi favorables. L'ancienne école d'apprentissage et ses dépendances offrent en effet près de 45 000 m² de superficie auxquels s'ajoutent des équipements très complets déjà installés⁸⁷. On y trouve notamment « les ateliers d'ajustage, de machines-outils, de forge, de chaudronnerie, de menuiserie et d'électricité », mais aussi toutes les infrastructures nécessaires à la bonne qualité de vie au sein de l'établissement : « des vestiaires, un garage à vélo, deux salles de classe, des bureaux pour l'administration, un terrain de sport, une piste d'athlétisme et des jardins potagers pour y faire travailler les élèves ». Néanmoins, la gestion et l'entretien d'un centre aux dimensions aussi larges constituent pour la CCT un fardeau financier élevé qui

⁸² COSSON (Armand), *op. cit.*, p. 124.

⁸³ HANNE (Georges), *op. cit.*, p. 165.

⁸⁴ La SNCAM est absorbée par la SNCASE fin 1940.

⁸⁵ AC, 54W14, *Contrat de location d'installations et d'outillages*, p. 1.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ AC, 54W14, *Centre d'orientation et de documentation professionnelle de la Chambre de commerce de Toulouse*, *op. cit.*, p. 5 et 6.

avoisine les 180 000 F par an⁸⁸, compte tenu des frais de rénovation et de construction de bâtiments annexes. Comme le rappelle M. Sicard, « elle ne saurait en assurer la charge à elle toute seule ». Consciente de ces besoins, la direction de la PNT participe régulièrement au financement des travaux d'entretien et d'aménagement, à l'image du « déménagement de l'atelier de chaudronnerie, de la forge et des ateliers de préapprentissage » qui sont entièrement transférés dans un autre bâtiment lors de la rentrée d'octobre 1941⁸⁹. On touche ici au cœur du problème, à savoir que la pérennisation des Ateliers d'apprentissage est étroitement dépendante du soutien logistique et financier apporté par les entreprises. Dans le cas de Gallieni, le soutien actif de la PNT, puis dans les années suivantes de l'ONIA, se révèle décisif. L'importance des moyens mis à disposition permet notamment au Centre de formation professionnelle de doubler ses effectifs entre les rentrées scolaires de 1940 et 1941. Il accueille 155 élèves dont 58 garçons en préapprentissage, 55 en 1^{ère} année et 42 en 2^{ème} année⁹⁰.

De fortes disparités de moyens et de conditions matérielles selon les établissements

Si dans le cas des Ateliers Gallieni et Guynemer, les conditions de formation sont très satisfaisantes, voire attractives, il n'en est pas toujours autant dans les CT où se posent le problème du vieillissement des locaux ou encore de la pénurie d'équipement et d'outillage. Dans certains cas, la CCT se retrouve à devoir financer d'importants travaux de rénovation, mais cette fois-ci, sans pouvoir bénéficier de la manne financière des entreprises.

Les difficultés traversées par le centre Bayard illustrent bien ce problème de disparités. Dans un rapport adressé à la CCT, en novembre 1941, le chef de cercle, M. Maroniez dresse un inventaire préoccupant de la situation. Selon lui, « le centre Bayard est certainement le plus déshérité de tous les centres au point de vue installation de bâtiments et il n'est réellement pas possible de créer une ambiance sympathique pour des jeunes dans des conditions aussi précaires de confort et d'hygiène surtout pendant la période d'hiver⁹¹. » La remise en état du dortoir qui permettrait de rendre le bâtiment viable pour les jeunes pensionnaires occasionne des coûts élevés, que la CCT n'est pas en mesure d'assumer au pied levé. À la veille de l'hiver, les rapports qui lui sont envoyés ne cessent pourtant de souligner l'urgence de la situation. Le rapport d'hygiène sociale du 4 décembre confirme à quel point « la question des locaux se pose d'une façon angoissante et risque de compromettre toute l'œuvre d'éducation entreprise⁹² ». Il précise que les locaux destinés à l'hébergement, les pièces de vie et les salles de cours ne sont plus utilisables par temps de grand froid : « La salle servant de cuisine est ouverte à tous les vents, puisqu'il n'y a pas de carreaux, et percée de nombreuses gouttières. [...] Dans les salles, on a dû interrompre les cours de formation générale car il était impossible de garder les jeunes immobiles pendant une heure consécutive. [...] Dans les dortoirs, grande pièce nue, ni carrelée, ni planchée, dont le plafond s'effondre au point

⁸⁸ 58 000 euros.

⁸⁹ AC, 54W14, *Rapport sur le centre de formation professionnelle Gallieni*, 1^{er} octobre 1941, p. 1.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ AC, 54W14, *Rapport sur le centre Bayard*, 27 novembre 1941, p. 1.

⁹² AC, 54W14, *Rapport sur le centre Bayard*, 4 décembre 1941, p. 1.

qu'on a dû masser les lits d'un seul côté, les risques de chutes sont nombreux. La cheminée tombe en morceaux. Son aspect lamentable ajoute à la tristesse du dortoir, véritable taudis. [...] Il n'y a pas d'électricité, on s'éclaire à la bougie, quand ce n'est pas à la lueur du feu de bois [...]. Les jeunes se lavent soit dans l'auge (sans eau courante) soit à la borne fontaine de la route ». Le chef de cercle fait remarquer à la CCT combien ces conditions risquent de discréditer l'éducation morale dispensée jusque-là à ces jeunes : « Dans ces conditions, comment faire sentir aux jeunes la nécessité d'une tenue correcte, le respect d'eux-mêmes... et du cadre où ils vivent, dans ces conditions navrantes et en les laissant vivre dans des taudis pire que ce qu'ils trouvent chez eux dans les cas les plus déshérités⁹³ ». Même si cette description très alarmiste du chef de cercle, faite dans un style quelque peu emphatique, vise à obtenir plus d'argent de la CCT, les conditions sont telles que le dortoir du centre Bayard est obligé de fermer ses portes au cours de l'hiver 1941-1942, une partie des pensionnaires étant accueillis au centre Sully⁹⁴. Cette impossibilité d'assumer l'accueil d'élèves entraîne une réduction des effectifs de 30 à 18 jeunes et un net ralentissement du recrutement. En définitive, ces disparités de conditions très marquées entre les différents établissements témoignent d'un enseignement technique d'inégale qualité. Pourtant, ces écarts ne remettent pas en cause la politique de développement de l'apprentissage. En liaison avec l'État, la CCT affine son organisation.

L'œuvre déterminante de l'Association pour la formation professionnelle des jeunes de la région toulousaine (1943)

Extension du rayon d'action consulaire et croissance des effectifs scolaires

À partir du mois d'avril 1943, l'organisation des écoles d'apprentissage toulousaines évolue⁹⁵. Le Comité de gestion piloté par la CCT cède sa place à l'Association pour la formation professionnelle des jeunes de la région toulousaine. Cette association est un organisme privé à but non lucratif régi par la loi de juillet 1901 et subventionné par l'État. Dans l'esprit de la Charte du Travail, son conseil d'administration est établi sur une base tripartite et comprend un nombre égal de représentants patronaux, artisanaux, cadres et ouvriers. En somme, la forme institutionnelle évolue un peu, mais l'équipe de pilotage reste sensiblement la même. Comme le Comité de gestion précédemment, « l'Association a pour but de contribuer à la formation professionnelle des jeunes, de sauvegarder et d'améliorer leur santé physique et morale et de faciliter leur orientation professionnelle⁹⁶ ». La direction de l'association est confiée au président de la CCT et les établissements qui fonctionnaient sous son patronage intègrent la nouvelle association. Sur le plan géographique, l'institution consulaire étend ses champs d'attribution en développant des antennes locales dans l'agglomération, mais également en dehors, allant jusqu'à gérer des établissements situés dans des départements limitrophes. Ce nouveau rayonnement englobe notamment l'espace

⁹³ *Ibid.*, p. 4.

⁹⁴ AC, 54W14, *Rapport sur le centre Bayard*, 15 décembre 1941.

⁹⁵ Cf : Schéma d'organisation des centres d'apprentissage de la région toulousaine sous Vichy.

⁹⁶ AC, 54W14, *Association pour la formation professionnelle des jeunes de la Région toulousaine*, 1943, p. 1.

commingeois. La commune de Gourdan-Polignan accueille un Centre d'initiation professionnelle spécialisé dans le domaine artisanal et le Centre Jean Mermoz assurant la formation professionnelle des jeunes apprentis jusqu'au CAP. D'autres établissements sont créés également en dehors du département, dans le Lot, le Gers et le Lot-et-Garonne. Mais étant donné leur éloignement, l'association n'exerce qu'une gestion administrative et n'engage aucune responsabilité morale. Enfin, les attributions de l'association s'étendent aussi à la gestion de deux écoles d'apprentissage pour filles⁹⁷. Au terme de ces quatre années, le bilan quantitatif est plus que positif. Entre 1940 et 1943, le nombre d'établissements gérés par la CCT passe de cinq à onze et de onze à treize l'année suivante. En ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, il passe de 370 à 830 entre 1940 et 1943, dont 595 garçons et 235 filles⁹⁸, et il franchit la barre des 900 au cours de l'année 1944⁹⁹.

Faciliter la coopération entre les écoles d'apprentissages et les entreprises

Le saut quantitatif observé ci-dessus s'accompagne d'une harmonisation progressive des parcours de formation proposés au sein des divers établissements. Cette évolution est rendue possible par l'action de l'association qui propose aux écoles d'apprentissage et aux entreprises locales des formules de collaboration de plus en plus uniformisées. Si elle ne s'est jamais vraiment arrêtée, cette collaboration va en s'intensifiant grâce au rôle de pivot que joue l'association en rendant ce mécanisme de fonctionnement de plus en plus systématique, et ce, quelles que soient les professions. Ce rapprochement entre les écoles d'apprentissage et les entreprises est conclu à deux niveaux différents. D'une part, à l'échelle des professions, les chambres syndicales de métiers qui le souhaitent peuvent conclure des accords avec l'association et confier leurs apprentis aux écoles de leur choix. En 1944, la chambre syndicale de réparation automobile et le syndicat de l'ameublement décident par exemple de confier au centre Gallieni la formation de leurs apprentis¹⁰⁰. D'autre part, ce rapprochement est l'œuvre des entreprises qui concluent directement des accords avec l'association. Cela concerne essentiellement les sociétés les plus éminentes de l'agglomération toulousaine. Si Breguet et la SNCASE envoient leurs apprentis au Centre Guynemer dans la lignée de ce qui se pratiquait avant guerre, la PNT et l'ONIA signent des accords avec le Centre Gallieni. Mais ce rapprochement se manifeste aussi par la volonté des entreprises de s'investir dans le parcours de formation de leurs apprentis. Par exemple, à partir de 1945, l'ONIA signe avec le Centre Gallieni une convention prévoyant l'envoi d'une dizaine de salariés pour assurer des formations au profit de l'établissement¹⁰¹. Il s'agit d'ouvriers d'élite ayant le statut de « maître ouvrier » et qui sont habitués à gérer une équipe d'ouvriers spécialisés, mais de qualification moindre. On leur reconnaît non seulement la capacité de réaliser des tâches de haute technicité, mais également celle de transmettre ces mêmes savoir-faire aux apprentis. À la

⁹⁷ *Ibid.*, p. 4.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ AC, 54W14, *Rapport moral sur le fonctionnement et l'activité de l'Association pour la formation professionnelle des jeunes de la Région Toulousaine*, 27 avril 1944, p. 2.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 3.

¹⁰¹ Archives privées, de M. Escaffre, *Organigramme de l'encadrement du Centre d'apprentissage Gallieni*.

demande du directeur du centre, M. Monnier, ces derniers assurent des cours dans un domaine de compétence très précis.

Vers une amélioration de la coordination régionale en matière d'orientation

Les efforts de coordination se portent également sur l'approfondissement de la réflexion concernant l'orientation professionnelle. Comme le montrent les différents rapports moraux de l'association, les débouchés existants dans chacune des spécialités sont de mieux en mieux évalués par les centres d'apprentissage qui prennent davantage en compte les demandes exprimées par les entreprises. À titre d'exemple, l'Atelier Guynemer met en place quatre sections d'apprentissage distinctes, comprenant les ajusteurs, les tourneurs, les fraiseurs et les chaudronniers. En raison des besoins inégaux des entreprises, ces formations n'offrent pas les mêmes débouchés. L'établissement fixe en partie le nombre de places en fonction des besoins qui lui ont été communiqués par les usines aéronautiques. Ainsi, en 1944, sur les 168 apprentis de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, on compte 138 ajusteurs, pour 17 chaudronniers, 12 tourneurs et un seul fraiseur¹⁰². Ces progrès en termes de coordination n'ont été rendus possibles que par la construction d'un dialogue plus étroit entre les entreprises et les centres d'apprentissage. Cette réflexion collective menée au sein de l'association participe à une mise en cohérence plus forte des trajectoires individuelles de formation avec les besoins réels de l'industrie locale. Durant ce processus, la fonction d'intermédiaire jouée par le Centre d'orientation professionnel (COP) de la CCT a été déterminante dans la mesure où il a facilité le dialogue entre les écoles d'apprentissage et les entreprises. En recourant à des examens psychotechniques, il gère la « sélection des ouvriers et des ouvrières pour embauchages, mutations ou promotions dans divers grands établissements¹⁰³ », parmi lesquels on trouve les plus grandes industries locales (la SNCASE, la PNT, l'usine Breguet, Air-France et l'ONIA). Par conséquent, le rôle de passerelle joué par le COP et l'association consulaire entre ces deux sphères a été décisif car à défaut de s'ignorer, elles ne parvenaient pas à s'accorder de façon très harmonieuse. Le cas toulousain admet ici d'importantes similitudes avec l'expérience lyonnaise, dans la mesure où dans ces deux villes « la Chambre de Commerce se pose en interlocuteur maître, voulant contrôler le recrutement des apprentis, tenir les inscriptions et, surtout, décider des spécialisations¹⁰⁴ ». Il montre également que la prise en charge par l'État de la formation professionnelle ouvrière s'est effectuée sur la base d'une « attente ambivalente¹⁰⁵ » des élus consulaires qui souhaitaient à la fois être libérés d'une partie des charges financières de l'apprentissage sans pour autant être dessaisis du pouvoir pédagogique (définitions des normes et des contenus), de contrôle et d'évaluation.

¹⁰² AC, 54W14, *Rapport moral sur le fonctionnement et l'activité de l'Association...*, *op. cit.*, p. 4.

¹⁰³ AC, procès-verbal de séance de la Chambre de commerce de Toulouse du 18 décembre 1940.

¹⁰⁴ SCHWEITZER (Sylvie), *op. cit.*, p. 171.

¹⁰⁵ TANGUY (Lucie), « L'enseignement technique et professionnel : du présent au passé », *Formation et emploi*, 1989, n°27-28.

*

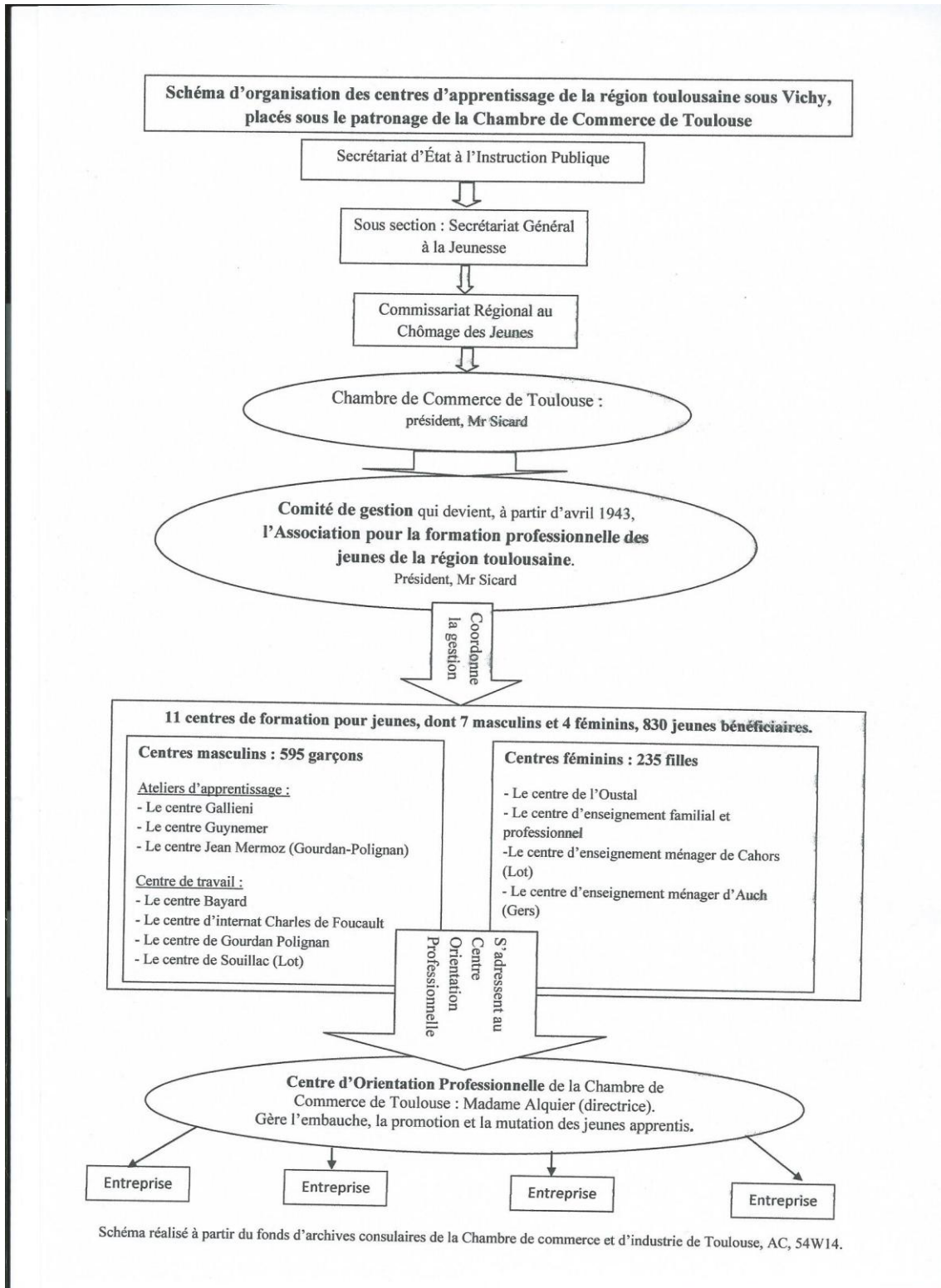
* *

Au terme de cette étude, on peut dire que la CCT, par son positionnement original, et le rôle institutionnel important que, pour de nombreuses raisons, Vichy lui a permis de jouer, a été un acteur important dans le processus d'harmonisation de l'apprentissage en Haute-Garonne. Le combat qu'elle mène pour faire évoluer les structures administratives et pédagogiques comprend finalement deux époques distinctes. Il y a, premièrement, « le temps de la sensibilisation » de l'opinion qui s'étend sur toute la période de l'entre-deux-guerres. Disposant alors de leviers d'actions assez restreints, elle tente de convaincre les autorités de repenser l'organisation des formations techniques en fonction des besoins de l'économie locale.

La seconde période, qui débute après la défaite de juin 1940, est celle du « passage à l'action », au moment où l'institution reçoit de l'État la responsabilité de reprendre la gestion de plusieurs écoles d'apprentissage de Haute-Garonne. Ce basculement est le résultat de trois facteurs principaux. Le premier facteur a été d'ordre conjoncturel. Suite à la désorganisation économique et sociale qui sévit juste après la défaite, les acteurs locaux sont les premiers à faire face pour essayer d'apporter des solutions aux problèmes du chômage et de l'inactivité des jeunes. Deuxièmement, l'impulsion apportée par l'État pétainiste dans les mois suivants s'est révélée particulièrement décisive pour faire évoluer l'apprentissage vers davantage d'homogénéité. Cette rationalisation de l'enseignement technique et professionnel doit servir les intérêts de la collaboration économique avec l'occupant. En dépit du caractère autoritaire et centralisateur du nouveau régime, le ministère de l'Instruction publique accorde aux acteurs locaux un cadre d'application assez flexible des nouvelles lois et décrets. Ces rapports avec l'État apparaissent moins hiérarchiques et davantage relationnels. En gérant sous la tutelle des pouvoirs publics les Ateliers d'apprentissage et les Centres de travail, la CCT devient ainsi un relais influent de la politique de standardisation mise en œuvre par Vichy. Enfin, la collaboration des acteurs locaux autour de la CCT a été également nécessaire pour résoudre autant que possible les problèmes posés dès l'entre-deux-guerres par l'éclatement des formations et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Parmi ces réponses collectives, la création de l'Association consulaire d'une part, et du COP, d'autre part, sont autant d'outils par lesquels la CCT est parvenue à impulser une véritable synergie des différents acteurs, en encourageant une coordination plus rationnelle des efforts et en approfondissant les relations entre les écoles d'apprentissage, les syndicats de métiers et les entreprises.

Dans son rôle de catalyseur, la CCT a donc contribué de manière significative au renforcement de la standardisation des modèles de formation à l'échelle de la Haute-Garonne. Ainsi, sur les bases posées sous Vichy, un véritable « territoire de formation » commence à se structurer, avec ses réseaux, ses acteurs, ses hiérarchies, ses normes de qualité, ses moyens, ses institutions, et on voit s'affirmer une distinction plus marquée entre l'enseignement technique et l'enseignement professionnel. En fin de compte, ces deux décennies ont servi de laboratoire d'expérimentation à ce qui sera généralisé quelques années après la Libération. Maintenu et reconnu, cette œuvre d'harmonisation menée entre 1919 et 1944 débouchera au

cours de la décennie suivante sur l'intégration des Ateliers d'apprentissage au ministère de l'Enseignement technique sous le nom actuel de Centres de formation d'apprentis (CFA), puis, au cours des années 1950-1960, au ministère de l'Éducation nationale.



Titulaire du CAPES d'histoire et géographie en 2012, **Michael Llopart** a enseigné au sein de l'Éducation nationale. Il est actuellement doctorant contractuel chargé d'enseignement en histoire contemporaine à l'université Toulouse Jean-Jaurès. Rattaché au laboratoire FRAMESPA, il réalise une thèse de doctorat sous la direction du professeur Jean-Marc Olivier sur l'histoire de l'Office national industriel de l'Azote (1924-1967).